

Principes de Responsabilité Civile

Patrick Demesmaker
Cours Adeps Septembre 2012

La responsabilité

- Dans le langage courant la responsabilité c'est l'obligation ou la nécessité, morale, intellectuelle de réparer une faute de remplir un devoir ou un engagement, d'assumer une charge.
- La responsabilité n'est pas négative en soi, être responsable, c'est ASSUMER.
- Un même fait juridique peut avoir diverses conséquences en droit

Accident mortel suite négligence

Entrainera une

- Responsabilité pénale (si infraction)
- Responsabilité civile (réparer le dommage)
- Responsabilité professionnelle éventuelle (nous n'aborderons pas ce sujet)

L'objet de cet exposé est de différencier les deux types de responsabilité

La responsabilité juridique

- Est toujours individuelle
- Donc jamais collective
- Cela n'empêche pas un groupe d'individus d'être individuellement tenus pour responsable d'un même fait.
- Depuis peu les personnes morales sont également responsables (pénalement..). C'est un bouleversement pour les administrateurs (asbl, sociétés..)

Responsabilité civile



Principes de la RC

- Art. 1382 du Code Civil : « tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ».
- Faute ou risque
- Éléments constitutifs de la RC:
 - fait générateur soit une faute (bon père de famille)
 - dommage
 - lien causal entre la faute et le dommage

Typologie des dommages

- Dommage **matériel** : causé aux biens de la victime
- Dommage **corporel** : portant atteinte à l'intégrité physique de la victime
- Dommage **moral** : causé par une atteinte à l'honneur ou le chagrin lié à un décès d'un être cher ou sa diminution physique

Faits exonérateurs

- Cas fortuit ou de force majeure, cause étrangère à sa volonté qui l'a empêché d'agir autrement
ex: tempête en mer
- Tiers (si c'est lui c'est donc pas moi)
- Faute de la victime, on parlera alors d'un partage de responsabilité entre l'auteur du dommage et la victime

Responsabilité civile

Délictuelle ou extra contractuelle (aquilienne) Contractuelle

Absence de contrat inexécution contrat

Faute

Dommage

Lien causal

Exonération:

→ Force majeure

→ Fait victime elle-même

→ Tiers

Faute Dommage

La réparation du dommage

Pécuniaire Nature



Domage et intérêts Publication

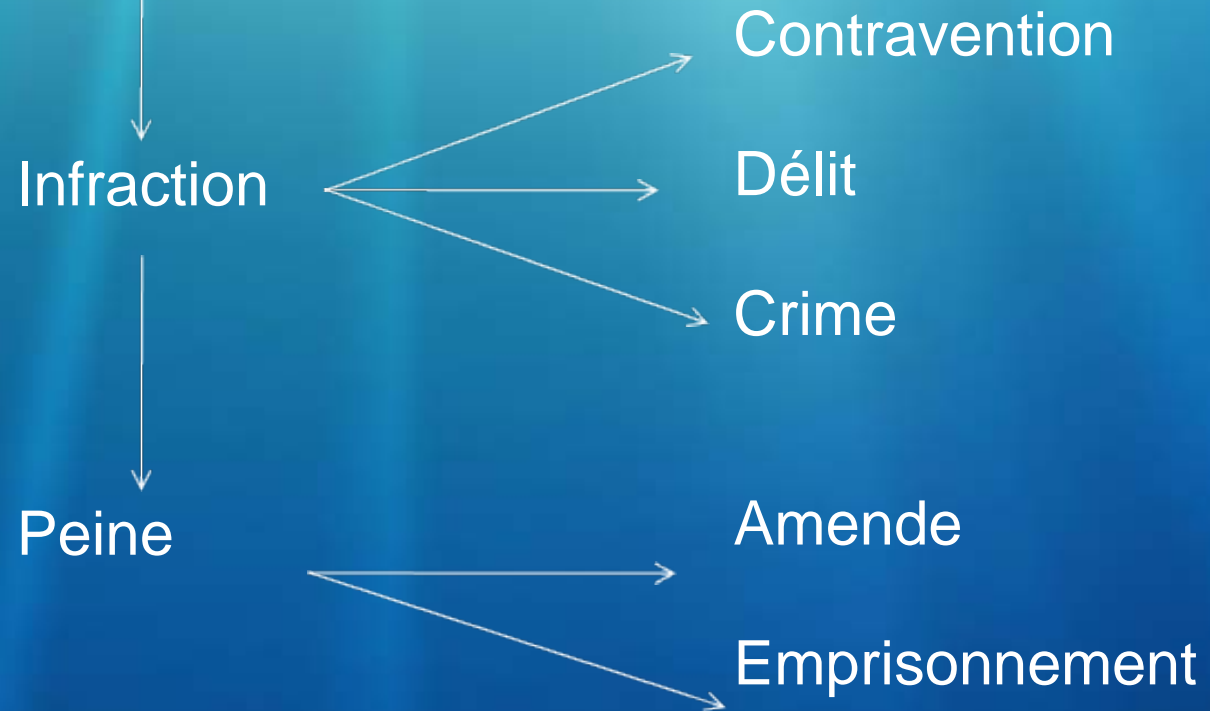
Couverture d'assurance

- On peut s'assurer en RC dans plusieurs domaines
- RC, plus connue sous le nom d'assurance familiale
- RC auto
- RC exploitation pour un commerçant
- etc

Pénale ou civile ?

- Éléments constitutifs de la responsabilité pénale:
 - Élément légal (acte interdit) l'infraction repose obligatoirement sur un texte de loi (transgression)
 - Élément matériel: la réalisation de l'infraction
 - Élément intentionnel: volonté de nuire (dol)

Responsabilité pénale



La peine ≠ réparation obtenue par la victime

On peut obtenir réparation (dommages et intérêts) soit devant le juge pénal statuant sur l'infraction soit devant le juge civil

Attention toutefois à la règle « le pénal tient le civil en l'état »

Couverture assurance

- Il est impossible de se couvrir au moyen d'une quelconque assurance au niveau de sa responsabilité pénale

Cumul responsabilité civile et pénale

- Dans certains cas, il peut y avoir cumul des deux quand un fait sanctionné à cause un dommage à autrui, ainsi la victime pourra devant la juridiction pénale réclamer réparation en se constituant partie civile

En conclusion,

- Même si en Belgique, la plongée n'est pas régie par une loi comme en France, les récentes normes et les cas d'accidents traités par les juridictions du pays (dernier en date l'accident de la plate taille) constitueront dans les prochaines années une jurisprudence dont il faudra tenir compte qui quoi qu'il arrive vous invitera à toujours agir avec discernement et garder à l'esprit les règles suivantes

Le bon sens à savoir:

- Connaissance (lois, normes)
- Prévoyance (analyse du risque)
- Prudence et comportement adapté (sécurité)
- Capacité de réaction face à la situation
- Respect des règles, normes,...et
comportement en bon père de famille

Devrait limiter la mise en cause de votre
responsabilité tant civile que pénale



Si vous avez des questions

- Soit maintenant
- Soit par téléphone au 0496 241781
- Soit par mail patrickdemesmaker@voo.be

Merci pour votre
attention

